Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260529-20260526_04-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mai, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (18) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, Mme DRÉANO Françoise, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. STANGUENNEC Mickaël, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine

Absent excusé (1) : M. EVENO Jacques (ayant donné pouvoir à Mme LE LUHERNE Nathalie)

Secrétaire de séance : M. VITROUIL Rémi
Présents : 18
Votants : 19

Délibération n°2026/05/26-04 – Désignation du représentant de la commune à la CLECT

Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

La CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Il appartient à chaque commune membre de désigner un représentant appelé à siéger au sein de cette commission.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DESIGNE** Madame Nathalie LE LUHERNE en qualité de représentante de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260529-20260526_04-DE

Le 29/05/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

